

Communiqué de Presse

Des mesures plus rigoureuses contre l'alcool au volant alors que la France fixe de nouveaux objectifs de sécurité routière

2 décembre 2008, Paris – Avec la récente baisse des vitesses moyennes sur les routes françaises, l'alcool au volant est devenu la principale cause des accidents mortels en France, devant la vitesse⁽¹⁾. Lors de la table ronde « Safe & Sober Talk » tenue aujourd'hui à Paris par ETSC⁽²⁾ et l'association Prévention Routière⁽³⁾, des experts ont passé en revue des mesures proposées récemment de nature à améliorer cette situation.

Alors que la consommation d'alcool a diminué de plus de 10% entre 2001 et 2005, l'alcool au volant est malheureusement resté stable. Si un petit nombre de conducteurs – estimé entre 1 et 2% – circulent en état d'alcoolisation illégale, ils sont responsables de manière disproportionnellement élevée de plus de 25% des tués sur les routes en France⁽⁴⁾. Contrairement aux idées reçues, les jeunes ne portent pas seuls la responsabilité de prendre le volant après avoir bu. Toutes les tranches d'âge sont concernées par l'alcool au volant.

La France s'est donnée un nouvel objectif: pas plus de 3.000 décès d'ici 2012, soit une amélioration de 35% par rapport aux 4.620 tués en 2007. Un ensemble de mesures a été proposé par le Conseil interministériel à la sécurité routière. Certaines mesures ont été retenues dans le projet de loi en cours de préparation au Ministère de l'Intérieur à l'initiative de Mme Alliot-Marie. Elles incluent la possibilité de proposer des éthylotests anti-démarrage comme peine alternative ou complémentaire, l'installation obligatoire, comme l'a demandé l'association Prévention Routière d'éthylotests anti-démarrage dans tous les autobus scolaires pour la rentrée 2009, et la confiscation du véhicule pour les infractions les plus graves et les récidivistes.

Les programmes de peine alternative ou complémentaire ne doivent pas se limiter à l'obligation pour les conducteurs concernés de conduire un véhicule équipé d'un éthylotest anti-démarrage mais proposer un véritable suivi. Le Docteur. Charles Mercier-Guyon, Secrétaire du Conseil Médical de l'Association Prévention Routière, a déclaré: *« Notre programme pilote mené dans le département de la Haute-Savoie, en collaboration avec le Tribunal d'Annecy, a vu une réduction de la récurrence de 80% chez les participants. Le déploiement de cette mesure dans le reste de la France permettrait de lutter efficacement contre le problème de la récurrence. »*

Pour les jeunes conducteurs, le Gouvernement a également décidé d'installer des éthylotests en discothèque et d'interdire complètement la vente d'alcool dans les stations-service. Actuellement la vente est permise entre 6h et 22h.

Les progrès enregistrés depuis 2002 en France résultent d'une forte volonté politique, d'une coopération interministérielle efficace et d'un fort soutien du public en faveur d'initiatives de sécurité routière. Ellen Townsend d'ETSC: *« La combinaison de ces facteurs a permis à la France d'établir son système de contrôle sanction automatisé contre la vitesse et donc de réduire fortement les excès de vitesses ces dernières années. La France doit continuer à montrer l'exemple en Europe en renforçant aujourd'hui la lutte contre l'alcool au volant. »*

Pour plus d'information merci de contacter Ellen Townsend, Directrice politique à ETSC, ellen.townsend@etsc.be, tél. +32 (0) 2 230.41.06 ou Thomas Le Quellec, service presse, Association Prévention Routière, t.lequellec@preventionroutiere.asso.fr, tel. +33 (0)1 44 15 27 79

Références:

(1) Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière (ONISR), *La sécurité routière en France, Bilan de l'année 2007*.

(2) **Le Conseil européen de la sécurité des transports (ETSC)** est une organisation sans but lucratif et indépendante basée à Bruxelles et qui se consacre à la réduction du nombre, et de la sévérité, des accidents de transport en Europe. L'ETSC cherche à identifier et favoriser des mesures basées sur la recherche scientifique avec un potentiel de sécurité élevé. Il rassemble 42 organismes nationaux et organismes internationaux concernés par la sécurité des transports à travers l'Europe. www.etsc.be

(3) Association loi 1901, l'**Association Prévention Routière** a été créée en 1949 par les sociétés d'assurances et les professions de l'Union routière. L'association est à la fois un opérateur d'actions de prévention et de sensibilisation, un centre d'information et d'expertise et une organisation militante. Elle conduit ses actions dans de multiples domaines: l'éducation routière des enfants et adolescents et la formation des conducteurs, la sensibilisation et l'information du grand public, des entreprises, des infractionnistes. Elle intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics pour faire des propositions visant à améliorer la sécurité routière. www.preventionroutiere.asso.fr

(4) Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière (ONISR)